

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1853-1854.

Projet de Loi qui augmente le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1854, d'une somme de fr. 270,283-44.

(Voir les N° 155, 285 et 320, session 1852-1853, et les N° 209 et 251, session 1853-1854, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1854, est augmenté d'une somme de deux cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-trois francs quarante-quatre centimes, divisée comme il suit :

1° Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges. Vingt mille francs à titre de subside à la province de la Flandre occidentale, pour l'aider à compléter les frais d'acquisition et d'appropriation de l'hôtel destiné au service de l'administration provinciale	20,000 »
Cette somme forme l'article 126 du chapitre XXIV du Budget de 1854.	
2° Matériel de l'administration centrale. Six mille six cent treize francs quarante-neuf centimes, pour payer les dépenses restant dues des exercices 1851 et 1852	6,613 49
Cette somme est ajoutée à l'art. 3, chapitre 1 ^{er} , du Budget de 1854.	
3° Frais de route et de séjour du personnel de l'administration centrale. Deux cent vingt-huit francs, pour payer les frais de voyage restant dus pour 1851.	228 »
Cette somme est ajoutée à l'article 4, chapitre 1 ^{er} , du Budget de 1854.	
4° Fêtes nationales. Cinq mille deux cent quarante-neuf francs vingt-cinq centimes, pour payer des dépenses relatives aux fêtes nationales, restant dues pour 1851 et 1852. . .	5,249 25

Cette somme est ajoutée à l'article 45, chapitre VIII, du Budget de 1854.

5° Encouragement à l'agriculture. Cinq mille trente-cinq francs onze centimes, pour payer des dépenses faites en 1852. 5,035 11

Cette somme est ajoutée à l'article 52, chapitre XI, du Budget de 1854.

6° Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'un hangar destiné à l'entreposage des charbons amenés pour l'exportation. Deux mille cinq cent quatre-vingt-sept francs seize centimes, pour payer le complément du subside de 25,000 francs accordé à la ville d'Anvers, pour cette construction. 2,587 16

Cette somme est ajoutée à l'article 60, chapitre XIII, du Budget de 1854.

7° Enseignement supérieur. Sept mille francs pour payer les frais de rédaction et d'impression du rapport triennal sur l'enseignement supérieur. 7,000 »

Cette somme forme l'article 127, chap. XXIV, du Budget de 1854.

8° Enseignement primaire. Dix mille francs pour payer les frais de rédaction et d'impression du rapport triennal sur l'instruction primaire. 10,000 »

Cette somme forme l'article 128, chap. XXIV, du Budget de 1854.

9° Encouragement aux lettres et aux sciences. Seize mille cinq cents francs pour payer les dépenses restant dues pour encourager les lettres et les sciences en 1852. 16,500 »

Cette somme forme l'article 129, chapitre XXIV, du Budget de 1854.

10° Encouragements aux beaux-arts. Cent onze mille deux cent sept francs douze centimes, pour satisfaire à des engagements contractés pour encourager les beaux-arts. 111,207 12

Cette somme forme l'article 130, chap. XXIV, du Budget de 1854.

11° Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes pour l'entretien des monuments. Douze mille huit cent francs pour accorder des subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration de leurs monuments. 12,800 »

Cette somme est ajoutée à l'article 115, chapitre XIX, du Budget de 1854.

12° Garde civique. Quarante mille francs pour frais d'armement et d'équipement de la garde civique et pour paiement au sieur Versailles d'une somme de soixante-dix francs cinquante-neuf centimes, du chef de réparations faites aux armes de la garde civique de Bruges en 1851. 40,000 »

Cette somme est ajoutée à l'article 44, chapitre VII, du Budget de 1854.

13° Subside pour introduction du blanchiment et de l'apprêt des toiles d'après le système irlandais fr.	22,884 74
Idem pour l'introduction de la teinture et de l'apprêt du velours de coton	1,553 57
Fr.	<u>24,438 31</u>

Vingt-quatre mille quatre cent trente-huit francs et trente et un centimes pour subsides au sieur W. Wood, à Borgerhout, près Anvers, pour l'introduction de ces deux industries. 24,438 31

Cette somme forme l'article 132, chapitre XXIV, du Budget de 1854.

14° Enseignement normal. Indemnités aux professeurs de l'université de Liège, pour les cours qu'ils ont donnés pendant l'année académique 1852-1853. Cinq mille six cent vingt-cinq francs pour indemniser les professeurs de l'université de Liège. 5,625 »

Cette somme forme l'art. 133, Chapitre XXIV, du Budget de 1854.

15° Construction de l'hôtel du gouvernement provincial, à Arlon. — Trois mille francs restant dus aux entrepreneurs de la construction de l'hôtel du gouvernement provincial, à Arlon (transfert) 3,000 »

Cette somme forme l'art. 131, chapitre XXIV, du budget de 1854.

Total de l'art. 1^{er}. . . 270,283 44

ART. 2.

Les crédits spécifiés à l'art. 1^{er} seront couverts au moyen de bons du trésor. Bruxelles, le 8 mai 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) V^{te} VILAIN XIII.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A DUMON.
LÉOP. MAERTENS.*